

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 juillet 2026

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

L'an deux mille vingt-six, le dix juillet, à 18h30, le conseil municipal de la commune de LA GACILLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie de La Gacilly, sous la présidence de Olivier ATHIMON, Maire de La Gacilly.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : 03 juillet 2026

Présents : 25
Absents : 4
Votants : 26

Présents : MM. Olivier ATHIMON, Catherine LE CHÊNE-COLLEAUX, Philippe NOGET, Marie FLAGEUL, Youenn COMBOT, Sylvie GUILLEMOT, Pierre CHOUPEAUX, Michel DERROISNE, Joseph GUILLOUCHE, Alain BERNARD, Martine ROQUAIN-SKRODZKI, Laurence HUBERT, Eric VAUCELLE, Sylvie ROLLO, Frédéric GLON, Anne-Elisabeth BOUCHER, Fabrice GENOUEL, Sylvain LIBEAU, Nicolas PIROT, Soazig GUERIN, Charline LEFEUVRE-MORAND, Mallory CANCOUET, Camille MOREL, Antoine CHATELLIER, Théo DELACOTTE

Absents : Hélène MAGRE, Chantal THERENE-NAEL (donne pouvoir à Sylvie ROLLO), Karine BRANCHE, Anne-Cécile LETOURNEL.

Soazig GUERIN a été élue secrétaire de séance.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner le secrétaire pour la durée de la séance du Conseil Municipal.

À l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Soazig GUERIN secrétaire de séance.

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES CONSEILS MUNICIPAUX DES
13 MAI 2026 ET 19 JUIN 2026

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à approuver les procès-verbaux des Conseils Municipaux des 13 mai 2026 et 19 juin 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE les procès-verbaux des Conseils Municipaux des 13 mai 2026 et 19 juin 2026.

ORDRE DU JOUR :

Compte-Rendu des décisions du Maire

1. Règlement Intérieur du Conseil Municipal 2026-2032
Rapporteur : Eric VAUCELLE
2. Finances – Budget Principal – Décision modificative N° 1
Rapporteur : Fabrice GENOUEL
3. Finances – Budget Parc Immobilier – Décision Modificative N° 1
Rapporteur : Fabrice GENOUEL
4. Finances – Approbation des rapports d'O.B.C. relatifs à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées
Rapporteur : Fabrice GENOUEL
5. Finances – Convention de partenariat entre O.B.C. et la D.G.F.I.P. du Morbihan dans le cadre de l'optimisation des bases fiscales
Rapporteur : Fabrice GENOUEL
6. Finances- Délibération pour autorisation de dépôts de demandes de subventions au titre du dispositif départemental « Programme de Solidarité Territorial »
Rapporteur : Fabrice GENOUEL
7. Finances – Convention de mandat de facturation par l'Office National des Forêts pour les coupes de bois
Rapporteur : Nicolas PIROT
8. Affaires Foncières – Vente d'un délaissé communal Impasse du Moulin Boschet
Rapporteur : Nicolas PIROT
9. Ressources Humaines – Avis sur l'étude d'organisation du service administratif proposée par le Centre de Gestion du Morbihan pour saisine du Comité Social Territorial
Rapporteur : Olivier ATHIMON
10. Ressources Humaines- Convention avec le Centre de Gestion pour un accompagnement R.H.
Rapporteur : Olivier ATHIMON
11. Ressources Humaines – Création du poste de responsable « Pilotage et Soutien »
Rapporteur : Olivier ATHIMON
12. Ressources Humaines – Convention avec le Centre de Gestion du Morbihan pour un accompagnement au recrutement pour le poste de D.G.S.
Rapporteur : Olivier ATHIMON
13. Questions diverses

Compte-rendu des décisions du Maire

Rapporteur : Monsieur le Maire

En vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il s'agit de rendre compte des décisions prises par Monsieur Le Maire par suite des attributions que le conseil municipal lui a déléguées. Ces décisions ont été envoyées en pièces annexes.

1. Règlement intérieur du Conseil Municipal 2026-2032

Rapporteur : Eric VAUCELLE

Le Conseil Municipal a été destinataire du projet du règlement intérieur pour lecture.

VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

2. Finances – Budget principal – Décision modificative N° 1

Rapporteur : Fabrice GENOUEL

Les décisions modificatives sont des délibérations qui viennent modifier les autorisations budgétaires initiales, soit pour intégrer des dépenses ou des ressources nouvelles, soit pour supprimer des crédits antérieurement votés.

Pour le Budget principal, compte tenu de la consommation des crédits et des dépenses restant à effectuer, il est proposé d'adopter la décision modificative n°1 :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT Art 1322 – Subv. Non transf. Régions	+ 2 500,00 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT Opération 0721 Liaisons douces – Art. 2151 – Voiries	- 2 500,00 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT Opération 1221 Sports et loisirs – Art. 21314 – Construction bat. Cult. Et sport.	- 0,39 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT Opération 1221 Sports et loisirs – Art. 21314 – Construction bat. Cult. Et sport.	+ 0,39 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT Opération 1321 Voirie - Réseaux – Art. 21538 – Autres réseaux	- 0,41 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT Opération 1321 Voirie - Réseaux – Art. 21538 – Autres réseaux	+ 0,41 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT Opération 0621 Equipement des services – Art. 215738 – Autre matériel et out.	- 4 121,60 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT Opération 0621 Equipement des services – Art. 215738 – Autre matériel et out.	+ 4 121,60 €

VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

3. Finances – Budget Parc Immobilier – Décision modificative N° 1

Rapporteur : Fabrice GENOUEL

Pour le Budget « Parc Immobilier », compte tenu de la consommation des crédits et des dépenses restant à effectuer, il est proposé d'adopter la décision modificative n°1 :

DEPENSE DE FONCTIONNEMENT Art 673 – Titres annulés	- 6 000.00 €
DEPENSE DE FONCTIONNEMENT Art 6577 – Remises gracieuses	+ 6 000.00 €

VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

4. Finances – Approbation des rapports d'O.B.C. relatifs à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.)

Rapporteur : Fabrice GENOUEL

Les deux derniers rapports (du 19 décembre 2024 et du 12 janvier 2026) de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées transmis par la Communauté de Communes « De l'Oust à Brocéliande Communauté » doivent être présentés au conseil municipal pour vote.

Il est précisé, qu'à compter de la date de réception de ces rapports, soit le 2 juin dernier, les communes membres de l'E.P.C.I. disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer (Article 1609 nonies C du Code Général des Impôts).

L'adoption est acquise à la majorité qualifiée des deux tiers des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population.

Le Conseil Communautaire du 24 Septembre 2026 sera amené à se prononcer sur la modification de l'attribution de compensation des communes intéressées.

Les rapports reprennent les 3 points validés par les élus de la C.L.E.C.T., à savoir :

- Refonte du règlement intérieur de la C.L.E.C.T.
- Transfert de la Médiathèque de La Chapelle-Gacelle
- Dispositif de versement de l'accompagnement financier Service Public Petite Enfance des communes de Guer et de La Gacilly

Il est présenté le détail de ces 3 rapports pour approbation.

VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

5. Finances – Convention de partenariat entre O.B.C. et le D.G.F.I.P. du Morbihan dans le cadre de l'optimisation des bases fiscales

Rapporteur : Fabrice GENOUEL

Par délibération en date du 29 avril 2025, il avait été décidé d'émettre un avis favorable pour la signature d'une convention avec O.B.C. pour l'optimisation des ressources fiscales des communes pour leurs produits de taxe foncière et de taxe d'habitation.

Cette convention est conclue pour une durée de trois années, du 1^{er} avril 2025 au 1^{er} avril 2028.

La commune a engagé les premiers travaux de requalification des locaux d'habitation (catégories 6M/7/8, logements vacants, piscines...) en vue de récupérer une augmentation de ses bases fiscales.

Chaque commune d'O.B.C. doit transmettre aux services de la D.G.F.I.P. Division Foncière cette mise à jour.

Pour le Département, la D.D.F.I.P. souhaite signer une convention pour cette mise à jour des bases fiscales sur les locaux d'habitation.

L'intercommunalité étant l'entité pouvant le plus facilement centraliser les sollicitations des communes, cette convention pourrait être signée directement entre la D.D.F.I.P. et l'E.P.C.I.

Il est demandé d'émettre votre avis sur la passation de cette présente convention.

VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

6. Finances – Délibérations pour autorisations de dépôts de demandes de subventions au titre du dispositif départemental « Programme de Solidarité Territoriale »

Rapporteur : Fabrice GENOUEL

Le dispositif départemental du Programme de Solidarité Territoriale (PST) a été réactivé le 1^{er} juillet 2026.

Ce soutien financier permet de financer toute dépense d'investissement portant sur tout projet d'équipement et d'aménagement d'intérêt général.

Il introduit une possibilité de contractualisation sur 2 ou 3 années pour accompagner des projets jusqu'à un peu plus d'un million d'€.

La dépense subventionnelle est plafonnée à 350 000 € sur lequel le taux d'intervention est, pour la commune, de 20 %.

Il est envisagé de pouvoir déposer plusieurs dossiers de demandes de subventions.

Dans ce cadre, il est demandé d'émettre un accord de principe en vue de déposer ces dossiers auprès des services départementaux.

VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

7. Finances – Convention de mandat de facturation par l'Office National des Forêts pour les coupes de bois

Rapporteur : Nicolas PIROT

Il est rappelé que la commercialisation des coupes de bois issus des espaces forestiers communaux est assuré par l'Office National des Forêts.

En 2025, le produit perçu a été de 11 043,75 €.

Prévu par l'article 289 bis du Code Général des Impôts, la réforme de la facture électronique, applicable à compter du 1^{er} septembre 2026, impose qu'à cette date, les collectivités émettent les factures et les transmettent sous format électronique via la plateforme Chorus Pro.

Dans un souci de continuité de l'organisation actuelle, l'O.N.F. peut assurer l'émission des factures pour le compte de la commune via un mandat de facturation. Ce service sera assuré gratuitement et il pourra y être mis fin à tout moment.

Il est demandé l'avis de la commune avant le 31 août prochain.

VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

8. Affaires Foncières – Vente d'un délaissé communal Impasse du Moulin Bošchet

Rapporteur : Nicolas PIROT

M et Mme BIRGERT souhaitent acheter une petite parcelle d'environ 86 m² (surface qui sera précisée lors de l'intervention du géomètre) se situant auprès de leur terrain.

Le tarif donné est de 5 € du m², soit un montant total de vente de 430 €.

Les frais de bornage et les frais d'acte seront à la charge des demandeurs.





Il est demandé d'émettre un avis sur cette proposition de vente à 5 € le m² soit la somme de 430 €.

VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

9. Ressources Humaines – Avis sur l'étude d'organisation du service administratif proposée par le Centre de Gestion du Morbihan pour saisine du Comité Social Territorial

Rapporteur : Olivier ATHIMON

Par délibération en date du 19 décembre 2025, il avait été décidé de recourir aux services du Centre de Gestion du Morbihan pour la réalisation de l'étude portant sur la réorganisation du service administratif.

Le coût total du plan d'intervention est de 4 561,25 € avec en option un montant de 1 424 € relatifs à la mise en place de 4 ateliers d'accompagnement.

Il est présenté la synthèse de cette étude.

Il est demandé de délibérer sur ces propositions et orientations.

La commune doit saisir le Comité Social Territorial du Centre de Gestion qui est compétent pour examiner les questions collectives relatives à l'organisation et au fonctionnement des services. Ce C.S.T. est composé des représentants du personnel et des représentants d'élus (employeurs) des collectivités affiliées au Centre de Gestion employant moins de 50 agents.

La prochaine session de ce C.S.T. est fixée au 22 septembre avec une date limite de réception des dossiers pour le 25 août prochain.

VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

10. Ressources Humaines – Convention avec le Centre de Gestion pour un accompagnement RH

Rapporteur : Olivier ATHIMON

La proposition du Centre de Gestion vise à accompagner notre collectivité sur différents points R.H. sur lesquels il est nécessaire d'obtenir des informations sécurisées. Le C.D.G. peut apporter son expertise sur les aspects juridiques et financiers. C'est aussi une source de conseils et de partages d'informations avec plusieurs services du C.D.G.

Ces prestations donnent lieu à une contribution financière selon un tarif horaire de 89 €.

Les activités de conseil R.H. sont assurées pour un volume maximum de 20 heures pour une durée d'une année à compter du 1^{er} juillet 2026, soit un montant de 1 780 €.

Le temps d'intervention sera décompté au réel et les activités de conseil seront facturées au fur et à mesure de la réalisation des commandes.

Il est débattu de l'opportunité de recourir à la signature de cette convention.

VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

11. Ressources Humaines – Création du poste de responsable « Pilotage et Soutien »

Rapporteur : Olivier ATHIMON

Dans la continuité des orientations émises dans l'étude du Centre de Gestion, la collectivité prévoit la création d'un poste de responsable « Pilotage et Soutien » en charge des Finances, Commande Publique, Juridique et Ressources Humaines.

Les missions de ce poste sont les suivantes :

- Piloter les ressources humaines (carrière, paie, qualité de vie au travail)
- Elaborer et exécuter le budget de la commune
- Sécuriser la commande publique et les actes juridiques
- Accompagner les différents pôles sur les aspects financiers et juridiques

Les caractéristiques de la création de ce poste sont les suivantes :

- Création de ce poste à compter du 20 Juillet 2026
- A temps partiel à 50%

Il est demandé d'émettre un avis sur la création de ce poste.

VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

12. Ressources Humaines – Convention avec le Centre de Gestion du Morbihan pour un accompagnement au recrutement pour le poste de D.G.S.

Rapporteur : Olivier ATHIMON

La commune sollicite l'intervention du Centre de Gestion du Morbihan pour l'accompagnement au recrutement pour le poste de Directeur Général des Services.

Le périmètre d'intervention est le suivant :

- Appui à la rédaction de l'offre d'emploi avec publication sur les réseaux sociaux et diffusion au réseau du C.D.G.
- Analyse des candidatures (avec réalisation d'une grille d'analyse)
- Participation au jury de recrutement (avec proposition d'une grille support de conduites d'entretiens)

Le nombre d'heures prévisionnelles est fixée à 14 heures pour un coût prévisionnel de 1 246 € T.T.C.

VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

13. Questions diverses

- Mercato chez les kinés – 2 kinés partent à Cournon dans ancien local de Jean-Pierre BOURRE et 1 part autour de Rennes – 2 arrivent dans l'ancien local de la poste
- Circulation pendant le FPLG – DEMANDE DE COMMERCANTS EN HAUT DE LA RUE DU RELAIS POSTAL (pas de photo, manque d'attractivité – les gens passent par la rue LAFAYETTE).
- Retour sur les permanences, quelles réponses ? Réponses faites – bientôt un compte-rendu pour tous les élus
- Mettre un panneau pour le parking du Quartier de l'Aff à 5 € la journée
- Personne en refus de soins, dépôt de plainte ou faire le lien avec l'asso – Elle est hospitalisée à l'EPSM – hospitalisation d'office avec intervention du Préfet – Relevé des décisions – proposition de tarif à un montant par entreprise et à un plus gros montant par la com com – ne peuvent pas se placer par rapport à du marquage en grande quantité

SOAZIG :

40 ans du jumelage entre La Gacilly et Hollersbach

Le 13/07 : arrivée entre 17h et 19h – Accueil et départ avec le comité

Le 14/07 : - messe à 10h00 et courte cérémonie au monument aux morts

- Puis discours et pot à la mairie
- Grand pique-nique au Bochet pour ceux qui le souhaite
- Diner en crêperie

Le 15/07 et le 16/07 : diverses sorties dont LE MONT ST MICHEL

Le 17/07 : soirée cabaret sous Les Halles

Le 18/07 : Départ de la délégation Autrichienne

Fin de la séance à 20h00

Le Maire,
Olivier ATHIMON

La secrétaire de séance,
Soazig GUERIN